

VILLE

DE

BRUXELLES



SERVICE TECHNIQUE

DES

TRAVAUX PUBLICS

Alignements et niveaux A. ALIGNEMENT. Sans changement.

ANNEXE

BRUXELLES, le 15 décembre 1933. (4)
Palais du Midi, Bd. Maur. Lemonnier, 162.
Bureau 162. 3^e étage.

Propriété de Mr. Vandenberghe
174 rue de Flandre.

A prescrire dans l'autorisation :

NIVEAU. Le niveau définitif est une ligne droite partant d'un point pris à la mitoyenneté des n° 172-174 à la cote 17,65 soit à 0,09 au dessus du niveau du rez de chaussée actuel et s'élevant de 0,03 sur la longueur de la façade.

Provisoirement le trottoir devra être maintenu à son niveau existant.

L'impétrant sera tenu pour lui et ses ayants droit de relever le trottoir et le seuil de la fenêtre de cave au niveau du rez de chaussée à ses frais et à la première réquisition du Collège.

Edouard